

ANNEXE 6.3.6 : GRILLE TARIFAIRE CE2O au 1^{er} octobre 2008

Étude de faisabilité en avant vente : voir le catalogue des prix de France Télécom, article J1202.

Pour l'application des tableaux de prix des Feuilles ci-dessous :

- Le prix Local est applicable lorsque le SRHD (sur lequel le Tronc ou Tronc co-situé est commandé) dessert directement la commune du site client final, extrémité de la Feuille.
- Le prix Métropolitain est applicable lorsque le SRHD (sur lequel le Tronc ou Tronc co-situé est commandé) dessert la zone métropolitaine dans laquelle est située la commune du site client final, extrémité de la Feuille.
- Le prix régional est applicable lorsque le SRHD (sur lequel le Tronc ou Tronc co-situé est commandé) dessert la région dans laquelle est située la commune du site client final, extrémité de la Feuille.

Les zones locale, métropolitaine et régionale sont mentionnées en annexe 6.4.

Prix des feuilles en zone A

Débit	Frais d'Accès au Service		Abonnements mensuels débit garanti					
	Site fibré	Site non fibré	Local	Méto	Régional	Local	Méto	Régional
6 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	580 € HT	594 € HT	926 € HT	604 € HT	657 € HT	1 320 € HT
10 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	596 € HT	626 € HT	1 041 € HT	629 € HT	735 € HT	1 564 € HT
15 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	613 € HT	673 € HT	1 191 € HT	662 € HT	829 € HT	1 866 € HT
20 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	643 € HT	719 € HT	1 342 € HT	711 € HT	915 € HT	2 168 € HT
30 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	788 € HT	915 € HT	1 751 € HT	889 € HT	1 204 € HT	2 870 € HT
40 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	821 € HT	1 009 € HT	2 053 € HT	957 € HT	1 392 € HT	3 473 € HT
60 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	1 016 € HT	1 314 € HT	2 770 € HT	1 219 € HT	1 877 € HT	4 793 € HT
80 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	1 075 € HT	1 501 € HT	3 373 € HT	1 346 € HT	2 252 € HT	5 999 € HT
100 Mbs	1 500 € HT	4 500 € HT	1 143 € HT	1 682 € HT	3 975 € HT	1 481 € HT	2 620 € HT	6 791 € HT

Prix des feuilles en zone B

Débit	Frais d'Accès au Service		Abonnements mensuels débit garanti					
	Site fibré	Site non fibré	Local	Métro	Régional	Local	Métro	Régional
6 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	909 € HT	931 € HT	1 303 € HT	936 € HT	999 € HT	1 715 € HT
10 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	946 € HT	965 € HT	1 428 € HT	982 € HT	1 084 € HT	1 958 € HT
15 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	964 € HT	1 016 € HT	1 582 € HT	1 018 € HT	1 185 € HT	2 267 € HT
20 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	982 € HT	1 066 € HT	1 737 € HT	1 053 € HT	1 278 € HT	2 576 € HT
30 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	1 107 € HT	1 261 € HT	2 208 € HT	1 214 € HT	1 574 € HT	3 364 € HT
40 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	1 143 € HT	1 363 € HT	2 517 € HT	1 285 € HT	1 769 € HT	3 982 € HT
60 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	1 401 € HT	1 735 € HT	3 334 € HT	1 616 € HT	2 353 € HT	5 410 € HT
80 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	1 473 € HT	1 938 € HT	3 952 € HT	1 758 € HT	2 751 € HT	6 646 € HT
100 Mbs	3 000 € HT	6 000 € HT	1 544 € HT	2 142 € HT	4 571 € HT	1 901 € HT	3 148 € HT	7 883 € HT

Prix des options

Option de maintenance étendue (GTR S1 4h)	Débit de 6 à 20 Mbit/s	Abonnement mensuel 80 € HT	
	Débit de 30 à 40 Mbit/s	Abonnement mensuel 100 € HT	
	Débit de 60 à 100 Mbit/s	Abonnement mensuel 120 € HT	
Option de sécurisation des Feuilles		Zone A	Zone B
Pour les débits de 6 à 100 Mbits/s	Utilisation de 2 parcours optiques (RS 2) et livraison sur 2 EAS Maintenance étendue incluse	Abonnement mensuel 1 750 € HT	Abonnement mensuel 2 250 € HT
		Frais d'Accès au Service : 3 000 € HT	
Pour les débits de 60 à 100 Mbits/s	Utilisation de 2 parcours optiques (RS 2) et livraison sur 1 EAS avec APS Maintenance étendue incluse	Abonnement mensuel 750 € HT	Abonnement mensuel 1 250 € HT
		Frais d'Accès au Service : 3 000 € HT	
	Package RS3 : Utilisation de 2 parcours optiques (RS 3) et 2 brasseurs, livraison sur 2 EAS, GTR S1 2h incluse	Abonnement mensuel 2 000 € HT	Abonnement mensuel 2 500 € HT
		Frais d'Accès au Service : 3 000 € HT	

PRIX DES TRONCS			FAS	ABONNEMENT MENSUEL
Tronc 100 Mbit/s, interface Fast Ethernet	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	2267 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			265 € HT
Tronc 100 Mbit/s, interface Gigabit Ethernet	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	2267 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			265 € HT
Tronc 120 Mbit/s, interface ATM	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	2400 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			265 € HT
Tronc 240 Mbit/s, . Interface ATM . 3 interfaces FE (3FE)	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	3000 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			750 € HT
Tronc 500 Mbit/s, interface Gigabit Ethernet	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	3000 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			750 € HT
Tronc 1 000 Mbit/s, interface Gigabit Ethernet Ouvert seulement en IdF sur certains SRHD	Tronc	non raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	4.500 € HT	3500 € HT
		raccordé par fibres optiques au réseau de France Télécom	1 500 € HT	
	Tronc co-situé			1000 € HT
Tronc co-situé de 622 Mbit/s sans Équipement d'Accès au Service (EAS)			2.000 € HT	750 € HT
Complément pour un Tronc co-situé en Salle de Cohabitation, Espace Dédié, Espace Restreint, emplacement en espace très petit site.			350 € HT	31,00 € HT
Complément alimentation redondante de l'EAS			Gratuit si commandé avec le Tronc	1000 € HT
			500 € HT sur Tronc déjà produit	
Complément pour le surbooking des troncs			-	57 € HT

Qualité de Service et pénalités

Version du 1er octobre 2008

Maintenance standard des Feuilles	
GTR	4h (en Heures Ouvrables)
IMS	13h (en Heures Ouvrables)
Option maintenance étendue : GTR S1	
GTR	4h (7jours/7 et 24 heures/24)
IMS	13h (7jours/7 et 24 heures/24)
Option sécurisation Feuille sur RS2 avec GTR S1 4h	
GTR	4h (7jours/7 et 24 heures/24)
IMS	4h (7jours/7 et 24 heures/24)
Option sécurisation Feuille sur RS3 avec GTR S1 2h (« package RS3 »)	
GTR	2h (7jours/7 et 24 heures/24)
IMS	1h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalités sur les Feuilles	
Pénalité GTR	25% de l'abonnement mensuel si dépassement <= 1 heure 50% de l'abonnement mensuel si dépassement compris entre 1 et 2 heures 100% de l'abonnement mensuel si dépassement compris entre 2 et 3 heures 150% de l'abonnement mensuel si dépassement > 3 heures
<p>Le montant total annuel des pénalités GTR est plafonné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux 3 mois précédents d'abonnement au service si la Feuille est livrée avant le 1er novembre • aux 2 mois précédents d'abonnement au service si la Feuille est livrée en novembre • au mois d'abonnement au service si la Feuille est livrée en décembre 	
Pénalité IMS	25% de l'abonnement mensuel si dépassement < 2 heures 50% de l'abonnement mensuel si dépassement compris entre 2 et 4 heures 75% de l'abonnement mensuel si dépassement compris entre 4 et 6 heures 100% de l'abonnement mensuel si dépassement > 6 heures ouvrables
Pénalités sur les prestations	
Pénalité de retard de livraison dû à France Télécom	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement de la prestation

Frais de modifications CE20

Version du 1er octobre 2008

Changement d'extrémité du site client final

Déplacement d'une Feuille, **sans changement** de Tronc.

Si elle a lieu au cours des 6 premiers mois il faut **créer** une nouvelle Feuille puis **résilier** la Feuille et s'acquitter des pénalités.

Si elle a lieu après les 6 premiers mois l'Opérateur devra **créer** une nouvelle Feuille puis **résilier** la Feuille et s'acquitter des **FAS**.

Le **montant de l'abonnement** de la Feuille est **recalculé** en fonction de la nouvelle tarification de cette Feuille et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification.

Augmentation du débit du Tronc ou changement de Tronc pour une (ou des) Feuille(s)

Il est de la responsabilité de l'Opérateur de s'assurer qu'il dispose de la capacité suffisante sur le nouveau Tronc, sous peine de perdre les frais engagés.

Migration progressive de la (des) Feuille(s) qui y est (sont) rattachée(s).

Si il a lieu au cours des 6 premiers mois l'Opérateur doit **créer** un nouveau Tronc, puis réaliser un (des) **Bon(s) de Commande de modification** de la (des) Feuille(s) à migrer (changement de Tronc) et ensuite **résilier** le Tronc initial et s'acquitter des pénalités.

Si il a lieu après les 6 premiers mois l'Opérateur doit **créer** un nouveau Tronc, puis réaliser un (des) **Bon(s) de Commande de modification** de la (des) Feuille(s) à migrer (changement de Tronc) et ensuite **résilier** le Tronc initial, mais s'acquitter seulement des **FAS** du nouveau Tronc.

Le **montant de l'abonnement** du Tronc est **recalculé** en fonction de son nouveau débit et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification.

Il devra s'acquitter de frais forfaitaires de 75 € HT par modification de Feuille.

Modification du débit des Feuilles au sein d'une même tranche

Il est de la responsabilité de l'Opérateur de s'assurer qu'il dispose de la capacité suffisante sur le Tronc, sous peine de perdre les frais engagés

Si le changement a lieu au cours du premier mois il faut réaliser un **Bon de Commande de modification** de la Feuille, mais tout de même s'acquitter des **pénalités de résiliation anticipées** de la Feuille.

Si elle a lieu après le premier mois l'Opérateur doit réaliser un **Bon de Commande de modification** de la Feuille.

Le **montant de l'abonnement** de la Feuille est **recalculé** en fonction du nouveau débit de cette Feuille et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification.

Il devra s'acquitter de **frais forfaitaires de 75 € HT** pour modification de Feuille.

Augmentation du débit des Feuilles entre tranches

Il est de la responsabilité de l'Opérateur de s'assurer qu'il dispose de la capacité suffisante sur le Tronc, sous peine de perdre les frais engagés

Si le changement a lieu au cours des 6 premiers mois il faut **créer** une nouvelle Feuille puis **résilier** la Feuille et s'acquitter des pénalités.

Si elle a lieu après les 6 premiers l'Opérateur devra **créer** une nouvelle Feuille puis **résilier** la Feuille et s'acquitter seulement des **FAS** (site fibré).

Le **montant de l'abonnement** de la Feuille est **recalculé** en fonction de la nouvelle tarification de cette Feuille et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification.

Ajout ou suppression de VLAN

Sur Feuille existante, ou ajout au delà de 30 sur Feuille à créer : le client devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de **75 € HT** par VLAN ajouté ou supprimé. **Pas de condition sur l'ancienneté de la Feuille.**

Frais de résiliation

Résiliation avant mise en service d'une prestation CE2O

Si la résiliation intervient avant notification de la date convenue, seuls les FAS et les frais d'étude de faisabilité seront facturés.

Si la résiliation intervient avant la Mise à disposition, seuls les FAS et 3 mois d'abonnement seront facturés,

Résiliation d'une prestation CE2O

Si elle a lieu avant la fin de la période minimale, le client doit payer 50% des abonnements dus au titre de la prestation jusqu'à l'expiration de la durée minimum.

Si elle a lieu après la fin de la durée minimum, il n'y a pas de pénalité.

Résiliation des options de CE2O

Si elle a lieu avant la fin des 12 premiers mois, le client doit payer 50% des abonnements dus au titre de l'option jusqu'à l'expiration du délai de 12 mois.

Si elle a lieu après le douzième mois, il n'y a pas de pénalité.